

panorapresse.ouest-france.fr

Dans la Manche, des gendarmes contrôlent l'éclairage des deux roues de collégiens : « Mieux vaut prévenir que guérir ! »

3-4 minutes



Avec l'aide du principal, la gendarmerie a contrôlé les éclairages des deux roues des collégiens de [Saint-Vaast-la-Hougue \(Manche\)](#) avec plusieurs rappels à l'ordre. | Ouest-France

À la demande du principal du collège de [Saint-Vaast-la-Hougue \(Manche\)](#), un contrôle préventif sur l'éclairage des deux roues a été réalisé par la gendarmerie lundi 8 décembre 2025. Les trois quarts des deux roues étaient sans éclairage.

Malgré les rappels à l'ordre de [Nicolas Gasselin](#), principal du collège Guillaume-Fouace à [Saint-Vaast-la-Hougue \(Manche\)](#), auprès des élèves circulant à deux roues sur le manque d'éclairage de leur véhicule, les comportements n'ont pas évolué. « Je trouve ces situations et ces comportements inadaptés alors qu'il fait nuit lors de l'arrivée des élèves de 8 h à 8 h 30 », souligne le principal, assurant que le danger prend de l'ampleur avec l'hiver. « Nous avons une dizaine d'enfants qui viennent au collège avec un deux-roues, vélo, trottinette ou deux roues motorisé. Seulement quatre sont éclairés correctement. »

Voir aussi : [VIDÉO. À vélo, quels sont les équipements obligatoires ?](#)

Le [drame survenu à Saint-Sébastien-de-Raids](#) n'a laissé personne insensible. « Il faut que les parents soient plus vigilants sur le bon état des deux roues de leurs enfants. Pour notre part, nous préférons qu'ils aillent au collège à pied plutôt que de risquer un accident », déclarent des parents déposant leurs enfants. Pour le principal, cette opération de sensibilisation vient en complément

d'une opération du même type menée par la Région : « Mieux vaut prévenir que guérir ! »

Règles à respecter

Lundi 8 décembre 2025, il faisait nuit à 8 h 10 alors que la gendarmerie attendait l'arrivée des collégiens avec leurs deux roues. Seulement deux étaient équipés correctement d'éclairages avant et arrière sur les huit contrôlés. La vue de trois gendarmes à l'entrée de l'établissement a marqué les esprits. Se voyant en défaut avec leurs deux roues, certains prenaient le vélo en main quelques mètres avant la grille. « Nous ne sommes pas venus pour verbaliser mais pour sensibiliser. Nous allons contacter les parents de tous les collégiens dont les deux roues sont mal éclairés. Nous leur avons aussi demandé de nous les représenter avec des éclairages adaptés », déclare l'adjudant [Fabrice Lambard, commandant de la brigade de Saint-Vaast-la-Hougue](#).

Lire aussi : [Opération cyclope dans la Manche](#) : la gendarmerie fait de la prévention sur les défauts d'éclairage de véhicule

Pour la gendarmerie, il y a des règles à respecter, que ce soit à vélo ou sur trottinettes. « Pour ces dernières, l'âge minimum est de 14 ans pour l'utilisation qui est interdite sur les trottoirs. Des feux de position avant et arrière sont obligatoires la nuit ainsi que le port d'un gilet jaune. Il est aussi interdit de circuler à deux sur ces engins », insiste Fabrice Lambard, qui évoque une moyenne annuelle de 1 175 accidentés de la route âgés de moins de 12 ans dont 92 % en agglomération. « Ce sont autour de 26 tués, 440 hospitalisés et 665 blessés légers. »